

Les besoins de logement des Indiens inscrits vivant hors réserves au Canada, 1991

Introduction

Les Indiens inscrits éprouvent beaucoup plus de besoins impérieux de logement que les autres ménages autochtones dans presque toutes les régions du pays. En outre, la plupart des ménages autochtones éprouvant des besoins impérieux comptent au moins une personne ayant le statut d'Indien. Ceux qui habitent en région urbaine ont des besoins de logement souvent attribuables à de très faibles revenus et au montant important qu'ils doivent consacrer au logement. Les régions du Nord et éloignées dans l'Ouest du pays, regroupent un grand nombre de ménages habitant des logements surpeuplés, en mauvais état et(ou) ne comprenant pas d'installations sanitaires de base.

Les données

Ce numéro présente des renseignements et des données provenant en grande partie des tableaux constitués à l'aide des deux plus complètes sources d'information pour comprendre la situation de logement des peuples autochtones canadiens, l'*Enquête auprès des peuples autochtones* et les données recueillies au Recensement de 1991. Pour évaluer les besoins de logement des Indiens inscrits on a appliqué à ces données les normes de logement du modèle des besoins impérieux de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On considère qu'un ménage éprouve des besoins impérieux de logement lorsque son logement ne répond pas à au moins une des normes de logement abordable, de taille et de qualité convenables et qu'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour se procurer un logement qui répond à ces normes.

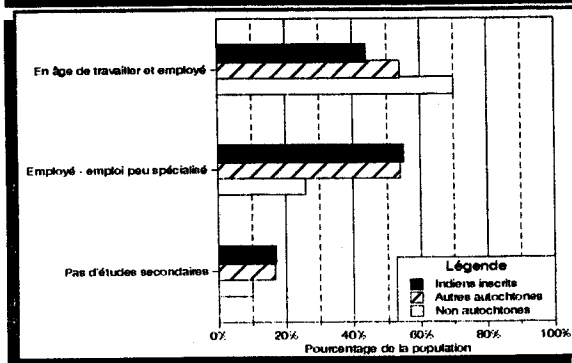
**36 % des
ménages d'Indiens
inscrits éprouvent
des besoins
impérieux de
logement, soit
deux fois et
demie de plus
que les ménages
non autochtones.**

Résultats

Environ 206 235 Indiens inscrits, selon la définition de la *Loi sur les Indiens*, habitaient en dehors des réserves en 1991. Ils étaient regroupés dans 95 910 ménages, soit 49 % de tous les ménages d'Autochtones vivant hors réserves. Les ménages d'Indiens inscrits éprouvent davantage de besoins impérieux de logement que les ménages d'Autochtones vivant hors réserves (36 % par rapport à 28 %). En outre, les ménages d'Indiens inscrits éprouveraient environ deux fois et demie plus de besoins impérieux de logement que les ménages canadiens non autochtones.

This publication is also available in English under the title: *Housing Need among Off-reserve Status Indian Households in Canada, 1991.*

Figure 1 : Pourcentage d'Indiens inscrits, des autres Autochtones et des non-Autochtones, selon certaines caractéristiques sélectionnées



Les facteurs d'emploi et les besoins impérieux de logement

Le faible revenu des ménages et les hauts niveaux de besoins impérieux de logement sont étroitement liés au faible pourcentage d'Indiens inscrits en âge de travailler qui ont un emploi. En 1991, ils étaient seulement 44 % à être employés, par comparaison à 54 % pour les autres Autochtones et 70 % pour les adultes non autochtones en âge de travailler. Quarante-huit pour cent d'Indiens inscrits sans emploi et en âge de travailler éprouvent des besoins impérieux de logement par comparaison à 21 % de ceux qui travaillent.

Une forte proportion d'Indiens inscrits en âge de travailler et dont peu font partie de la population active sont :

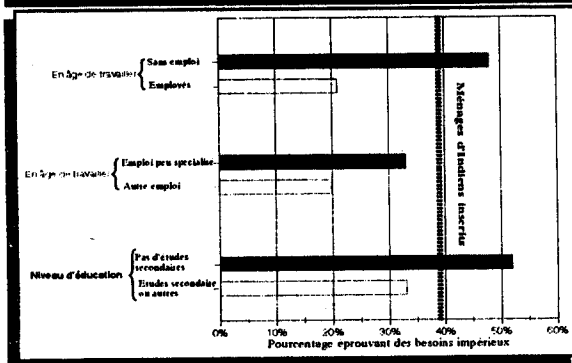
- des jeunes femmes qui élèvent seules des enfants;
- des personnes limitées dans leurs activités ou ayant des problèmes de santé à long terme;
- des personnes qui étudient à plein temps.

Elles représentent environ deux tiers des Indiens inscrits en âge de travailler sans emploi.

De plus, un grand nombre d'Indiens inscrits sont de petits salariés. Plus précisément, 55 % d'Indiens inscrits ont des emplois peu rémunérés et tertiaires ou travaillent comme ouvriers spécialisés ou non spécialisés, par comparaison à 26 % chez les travailleurs adultes non autochtones. Un tiers des Indiens inscrits occupant ce genre d'emploi éprouvent des besoins impérieux de logement par rapport à 20 % de ceux qui ont d'autres types d'emploi.

Le niveau d'éducation des Indiens inscrits en âge de travailler détermine en grande partie le genre d'emploi qu'ils occupent et leur appartenance à la population active. Les Indiens inscrits, quel que soit leur âge, n'auraient pas fait d'études secondaires ou post secondaires comme d'autres Canadiens. Parmi les adultes non âgés n'ayant pas fait d'études secondaires, 55 % éprouvent des besoins impérieux de logement.

Figure 2 : Niveau des besoins impérieux de logement des Indiens inscrits selon des caractéristiques sélectionnées



Les besoins de logement des Indiens inscrits sont plus élevés que deux des autres peuples autochtones dans la plupart des régions canadiennes.

La résidence dans les régions urbaines et les besoins impérieux de logement

Les Indiens inscrits hors réserves résident en plus grand nombre dans les régions urbaines que d'autres ménages autochtones (78 % contre 70 %) et éprouveraient davantage de besoins impérieux de logement (38 % contre 31 %). Le faible revenu des Indiens inscrits vivant en région urbaine explique leurs besoins impérieux de logement. En 1990, leur revenu moyen s'établissait à 70 % de celui des personnes non autochtones en région urbaine et à 84 % de celui d'autres ménages autochtones et 44 % se situaient sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Les besoins impérieux de logement sont également liés au très faible revenu des 25 % de ménages urbains ayant à leur tête un parent seul. La grande majorité des parents seuls sont des jeunes femmes, dont 74 % éprouvent des besoins impérieux de logement.

La plupart des personnes à faible revenu résidant en région urbaine ne peuvent accéder à la propriété, il n'est donc pas surprenant que les deux tiers des ménages d'Indiens inscrits urbains soient locataires. Presque la moitié de ces locataires éprouvent des besoins impérieux de logement, et 93 % se situent au-dessous de la norme d'abordabilité. Un ménage locataire sur sept éprouve des besoins impérieux de logement et occupe un logement surpeuplé. En outre, étant donné leur faible revenu, neuf ménages sur dix consacrent également 30 % de leur revenu au loyer. Une bonne partie des locataires de logements surpeuplés sont membres d'un ménage élargi. De nombreux Indiens inscrits estiment en effet de leur devoir de partager leur logement avec des membres de la bande ou de la collectivité qui éprouvent des difficultés.

Les variations géographiques sur l'incidence des besoins de logement

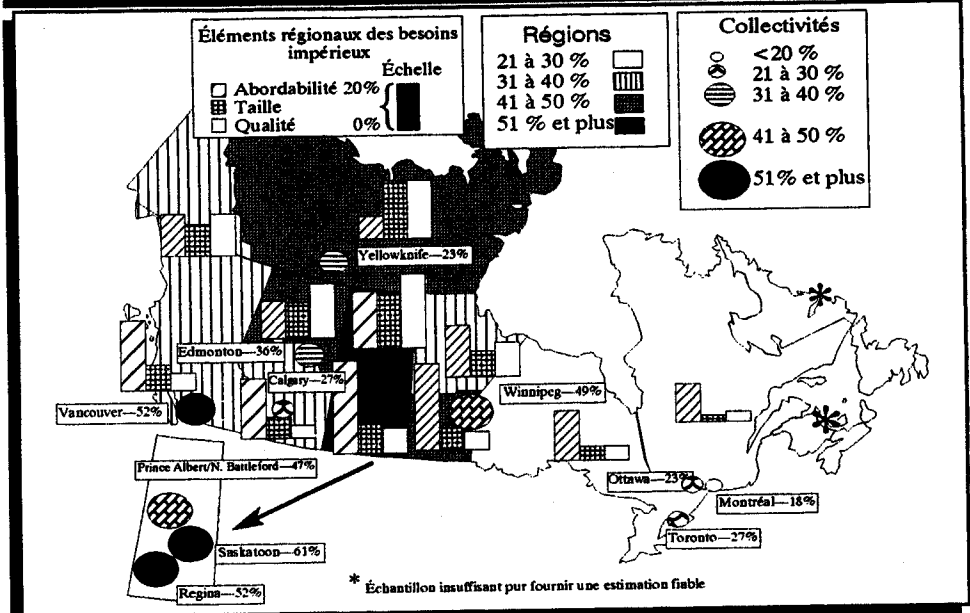
Les ménages d'Indiens inscrits vivant hors réserves éprouveraient davantage de besoins impérieux de logement que d'autres ménages autochtones dans toutes les régions du pays, sauf celles qui sont fortement peuplées d'Inuit. De plus, les ménages d'Indiens inscrits résidant en dehors des réserves sont plus également répartis dans l'ensemble du pays que les autres ménages autochtones. Néanmoins, comme c'est généralement le cas parmi les peuples autochtones, les besoins impérieux de logement atteignent leur plus haut niveau à l'ouest de l'Ontario, particulièrement sur toute la partie sud du Manitoba, dans toute la province de la Saskatchewan, le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest (voir figure 3). Les ménages d'Indiens inscrits dans les villes de ce secteur, soit Winnipeg, Regina, Saskatoon, Prince Albert/North Battleford et Edmonton, éprouvent des besoins impérieux de logement particulièrement élevés. Dans ces villes, le revenu moyen des ménages d'Indiens inscrits correspond généralement à environ 60 % du revenu des ménages non autochtones, et la majorité dispose en outre de revenus qui se situent au-dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada. Ces revenus extrêmement faibles contrebalancent largement les coûts de logement qui se situent bien au-dessous de la moyenne nationale. Tandis que la plupart des ménages dans ces villes sont propriétaires, plus de 80 % des ménages d'Indiens inscrits louent un logement et parmi eux un peu moins de six sur dix éprouvent des besoins impérieux de logement.

Dans les régions rurales, la majorité des ménages d'Indiens inscrits éprouvant des besoins impérieux de logement occupent toute la partie nord de la Saskatchewan, le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. Plus de la moitié des ménages d'Indiens inscrits vivant dans ce secteur éprouvent des besoins impérieux de logement et la plupart occupent un logement ne répondant pas aux normes de qualité ou de taille. Ces besoins impérieux de logement résultent des situations suivantes :

- la taille de la plupart des logements disponibles ne répond pas aux besoins des familles nombreuses et des familles élargies;
- nombreux sont ceux qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour entretenir correctement un logement existant dans ces régions éloignées;
- bon nombre de logements ne disposent pas des installations d'eau et d'égouts nécessaires pour aménager des salles de bains adéquates, alors que cette situation est très rare parmi les ménages non autochtones canadiens.

Ces conditions se remarquent également chez de nombreux autres peuples autochtones, dans les réserves et en dehors.

Figure 3 : Niveaux de besoins impérieux de logement par zones et régions sélectionnées présentant les pourcentages se situant au-dessous des normes de besoins impérieux. Ménages d'Indiens inscrits



La figure 3 indique que le deuxième plus haut niveau de besoins impérieux de logement se situe dans la grande collectivité d'Indiens inscrits de la région de Vancouver. Les coûts moyens du logement y sont tellement supérieurs à ceux des villes des Prairies qu'ils compensent amplement les avantages que ces Indiens inscrits pourraient retirer d'un salaire légèrement supérieur à la moyenne.

Conclusion

Une bonne partie des ménages d'Indiens inscrits en dehors des réserves éprouvent des besoins impérieux de logement comparativement aux autres ménages autochtones dans presque toutes les régions du pays. Les ménages d'Indiens inscrits éprouveraient aussi environ deux fois et demie plus de besoins impérieux de logement que les autres ménages canadiens.

Il ressort surtout que les niveaux élevés de besoins impérieux de logement sont liés à la forte proportion d'adultes en âge de travailler sans emploi et à la très faible proportion de personnes ayant un emploi bien rémunéré. Ces caractéristiques d'emploi dénotent le faible niveau d'éducation de nombreux adultes en âge de travailler, le taux élevé d'invalidité et le grand nombre de femmes qui élèvent seules de jeunes enfants.

La grande majorité des ménages d'Indiens inscrits hors des réserves habitent dans des zones urbaines où une bonne partie des ménages sont locataires et éprouvent des problèmes d'abordabilité. Ces conditions sont le plus souvent la norme dans les villes de l'Ouest. Dans les régions rurales, les ménages éprouvant des besoins impérieux de logement vivent surtout dans la partie éloignée du nord de la Saskatchewan, le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, et occupent des logements qui le plus souvent doivent être réparés, n'ont pas d'installations sanitaires de base ou sont surpeuplés.

Ce numéro du *Point en recherche et développement* a été produit dans le cadre d'un programme de recherche collective visant à mieux comprendre les conditions de logement actuelles des peuples autochtones canadiens. Pour obtenir davantage de renseignements sur la teneur de ce numéro, communiquer avec John Engeland, Division de la recherche, par téléphone au (613) 748-2799 ou par courrier électronique à l'adresse : jengelan@cmhc.e-mail.com

La SCHL réalise et finance une large gamme de projets de recherche sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro de *Le point en recherche et développement* fait partie d'une collection de documents visant à informer les lecteurs sur la nature et l'étendue de ces activités. Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche de la SCHL en matière d'habitation ou pour commander l'une de nos publications, s'adresser au :

Centre canadien de documentation sur
l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Immeuble C1-200
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : 1-800-668-2642

Récents numéros de la série *Le point en recherche et développement* :

- Numéro 29 Les services écoénergétiques et le secteur résidentiel
- Numéro 30 La collectivité intégrée : une étude des nouvelles normes d'aménagement foncier
- Numéro 31 Les conditions socio-économiques et de logement des familles monoparentales - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 32 Les conditions socio-économiques et de logement des jeunes couples - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 33 Les conditions socio-économiques et de logement des familles immigrantes - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 34 Les besoins de logement des familles monoparentales autochtones hors réserves au Canada
- Numéro 35 Les besoins de logement chez les Inuit du Canada, 1991
- Numéro 36 Les besoins de logement des Métis au Canada, 1991

La SCHL n'est pas responsable des dommages, des pertes ou des dépenses résultant de la publication de ce document.